



⑫

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: 88830197.5

⑮ Int. Cl.<sup>4</sup>: F 41 C 7/00  
F 41 C 13/00

⑭ Date de dépôt: 09.05.88

⑯ Priorité: 12.05.87 IT 517987

⑰ Demandeur: A.T.I.S. S.P.A.  
Statale 148  
I-25010 Ponte S. Marco Brescia (IT)

⑰ Date de publication de la demande:  
17.11.88 Bulletin 88/46

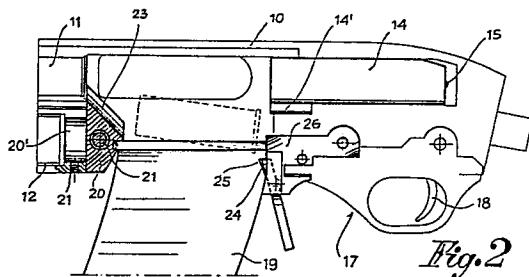
⑱ Inventeur: Rossi, Agostino  
Statale 148  
I-25010 Pont S. Marco (Brescia) (IT)

⑲ Etats contractants désignés:  
AT BE CH DE ES FR GB LI

⑳ Mandataire: Manzoni, Alessandro  
MANZONI & MANZONI - UFFICIO INTERNAZIONALE  
BREVETTI P.le Arnaldo n. 2  
I-25121 Brescia (IT)

④ Fusil à pompe avec chargeur prismatique.

⑤ L'invention concerne un fusil à pompe muni d'un chargeur prismatique (19) et comprenant un crochet (24) monté sur la batterie de déclenchement (17) pour le blocage en oeuvre du chargeur (19), une glissière (23) destinée à porter les munitions en sortie du chargeur (19) au niveau du canon (11), et une culasse (14) avec un ergot poussant (14') pour déplacer la munition le long de la glissière (23) et dans le chambre à cartouche du canon (11) quand il se porte en position de fermeture.



**Description****Fusil à pompe avec chargeur prismatique****Etat de la technique**

On sait que dans les fusils qui fonctionnent à pompe le magasin à cartouches ou munitions est généralement composé d'un élément tubulaire placé en parallèle à et au-dessous du canon. Les cartouches ou munitions sont insérées et alignées dans le magasin tubulaire et ensuite elles sont envoyées dans le canon au moyen d'un dispositif élévateur par suite de l'ouverture et fermeture de la culasse commandée par un chariot de manœuvre à poignée.

Cependant, l'introduction des cartouches ou munitions dans le magasin tubulaire est une opération relativement lente et, d'autre part, la capacité du magasin est limitée. Ceci et aussi le fait que le magasin tubulaire n'est pas interchangeable avec un magasin préchargé, réduit l'autonomie du fusil et la possibilité de le recharger rapidement pour son remplacement immédiat une fois que les munitions à disposition sont épuisées.

Dans le tentative d'éliminer ces désavantages et dans le but de consentir une recharge plus rapide et un emploi plus varié de l'arme, on a proposé un fusil automatique, aussi utilisable à pompe et muni d'un magasin prismatique et interchangeable. Un fusil semblable doit toutefois avoir une structure spécifique et relativement complexe qui n'a plus rien ou presque rien à faire avec les fusils à pompe du type traditionnel.

**Description**

Par contre, le but de l'invention c'est l'élimination des désavantages susdits des fusils à pompe traditionnels même en conservant leur structure et caractéristiques particulières de fonctionnement dues à l'action produite par la pompe.

En conséquence, l'invention propose un fusil à pompe selon la revendication 1). Plus en particulier, le fusil à pompe proposé comprend, au lieu d'un magasin tubulaire parallèle au canon, un chargeur prismatique amovible et aussi rapidement interchangeable avec un autre chargeur préchargé, ce qui permet, d'une part, un remplacement immédiat du fusil aussitôt que les cartouches ou munitions d'un chargeur sont épuisées et, d'autre part, de pouvoir utiliser des cartouches ou munitions différentes en les prédisposant dans les chargeurs appropriés.

En outre, le fusil selon l'invention est muni de moyens simples et efficaces pour accrocher et décrocher le chargeur prismatique et pour pousser et guider jusqu'à la chambre dans le canon chaque cartouche ou munition venant du chargeur en conséquence de l'ouverture ou fermeture de la culasse.

Avantageusement, le moyen pour accrocher et décrocher le chargeur en oeuvre se compose d'un crochet à ressort monté sur le support de la batterie de déclenchement du fusil. Quant aux moyens pour l'introduction dans le canon de chaque cartouche ils comprennent une glissière qui raccorde la sortie du chargeur à la chambre en canon et un ergot

5 pousser solidaire à la culasse et destiné à agir contre le culot d'une cartouche pour la pousser le long de la glissière jusqu'au canon quand la culasse va se fermer.

Des autres détails de l'invention résulteront en tout cas plus évidents de la description suivante avec référence au dessin ci-joint, où:

10 la Fig. 1 montre une vue schématique d'un fusil à pompe;

la Fig. 2 montre une partie du fusil en section longitudinale; et

15 les Figures 3,4 et 5 montrent, respectivement, la batterie de déclenchement, la culasse et l'élément à glissière détachés du fusil.

En ce dessin, par 10 est indiquée la carcasse d'un fusil à pompe avec un canon 11 et, au-dessous du canon, un élément tubulaire 12 sur lequel est axialement guidé un manchon avec poignée 13 destiné à commander, au moyen d'un chariot, les mouvements d'ouverture et de fermeture de la culasse 14 du fusil. La culasse 14 est guidée longitudinalement dans la carcasse 10 et porte le percuteur 15 sujet à l'action du chien 16 de la batterie de déclenchement 17 de construction connue, le chien étant armé par le déplacement en arrière ou d'ouverture de la culasse 14 et décroché au moyen de la détente 18 de la batterie de déclenchement 17.

Conformément à l'invention, le fusil à pompe est muni d'un chargeur prismatique 19 qui est monté et bloqué entre un élément additionnel 20, fixé à la carcasse 10 en ligne à l'élément tubulaire 12, et un support 26 fixé à la batterie de déclenchement 17.

Plus précisément, et comme montre la Fig. 2 du dessin, l'élément additionnel 20 présente une tige 20' qui s'ajuste dans l'extrémité arrière de l'élément tubulaire 12 et qui est fixé à la carcasse par une goupille transversale 21 et/ou au moins une vis 21' placée du côté ou au-dessous ou à l'intérieur de l'élément tubulaire 12 par filetage.

En outre - v. aussi Fig. 5 - l'élément additionnel 20 est muni d'une fente 22 destinée à recevoir une partie du bord du chargeur 19 et, au-dessus, un plan incliné ou glissière 23 qui s'étend, du bas vers le haut, à partir de la sortie des cartouches du chargeur prismatique jusqu'au niveau du canon 11 pour guider les cartouches 28 du chargeur au canon.

50 Pour l'accrochage et le décrochage du chargeur prismatique en oeuvre, du côté de la batterie 17 il y a un crochet d'arrêt à ressort 24 destiné à se bloquer dans une encoche latérale 25 du chargeur 19.

Le crochet 24 monté à pivot sur le support à pont 55 fixé à la batterie de déclenchement 17 par une paire de goupilles transversales 27,27' comme montrent les Figures 2 et 3 du dessin.

Enfin, la culasse 14 présente, dans sa partie inférieure, un ergot pousseur 14' délimité par deux détallonnages ou dépouilles latérales et destiné, quand la culasse avance en position de fermeture, à appuyer contre le culot de la cartouche 28 en sortie du chargeur 19 pour la pousser le long de la glissière

23 consistant d'un élément additionnel 20 jusqu'à l'introduction en canon 11. A culasse fermée l'ergot 14' se place dans une fente 29 de l'élément 20.

Fondamentalement, le fusil conserve sa structure et son fonctionnement à pompe, mais en utilisant un chargeur prismatique avec la possibilité de le décrocher pour le remplacer rapidement pour obtenir les buts et les avantages mentionnés ci-dessus.

5

10

### Revendications

15

1.) Fusil à pompe avec une carcasse (10) munie d'une manière connue d'une culasse (14) et d'une batterie de déclenchement (17), ainsi que d'un canon (11) et un élément tubulaire (12) parallèle au canon pour la guide d'un manchon de manœuvre (13) déplaçable alternativement et destiné à commander, au moyen d'un chariot, les déplacements d'ouverture et de fermeture de la culasse, **caractérisé** en ce qu'il comprend un chargeur prismatique (19) monté et bloqué en oeuvre entre un élément additionnel (20) fixé à la carcasse (10) susdite en ligne à l'élément tubulaire (12) et un crochet d'arrêt (24) appliqué à un support (26) de la batterie de déclenchement (17) et en ce que l'élément additionnel (20) susdit et la culasse (14) présentent des moyens pour l'envoi de chaque cartouche en sortie du chargeur prismatique dans le canon (11) du fusil.

20

2.) Fusil à pompe selon la revendication 1), dans lequel le crochet d'arrêt (24) est monté sur un support à pont (26) conjugué et fixé à la batterie (17) au moyen de goupilles transversales (27-27').

25

3.) Fusil à pompe selon les revendications 1) et 2), dans lequel l'élément additionnel (20) présente une fente (22) destinée à se conjuguer avec le bord du chargeur prismatique (19) de la part opposée au crochet d'arrêt (24).

30

4.) Fusil à pompe selon les revendications précédentes, dans lequel l'élément additionnel (20) est appliqué et fixé à la carcasse au moyen d'au moins une goupille transversale et/ou au moins une vis de blocage et/ou fixé directement à l'élément tubulaire par filetage.

35

5.) Fusil à pompe selon les revendications 3) et 4) dans lequel l'élément additionnel (20) présente, supérieurement, un plan incliné ou glissière (23) qui s'étend du bas vers le haut à partir de la sortie du chargeur prismatique (19) jusqu'au niveau du canon (11).

40

6.) Fusil à pompe selon une des revendications précédentes, dans lequel la culasse (14) présente, inférieurement, un ergot pousseur (14') destiné à agir contre le culot de la cartouche pour la déplacer sur la glissière (23) jusqu'à son introduction dans le canon quand la culasse avance en position de fermeture.

45

50

55

60

65

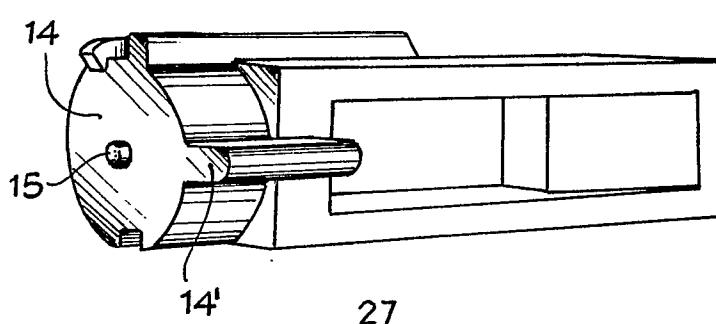
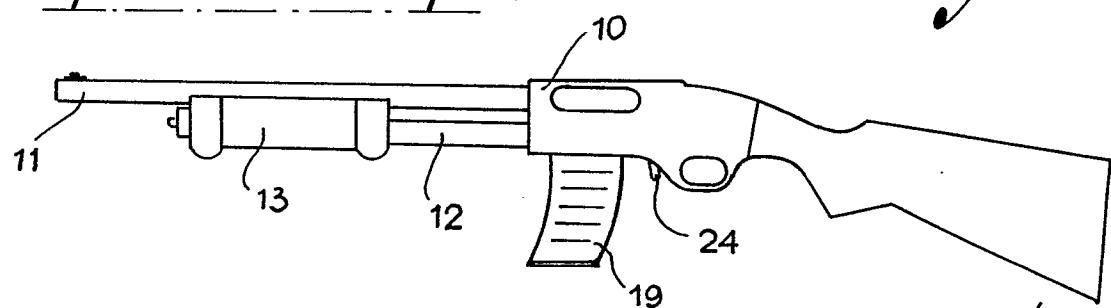
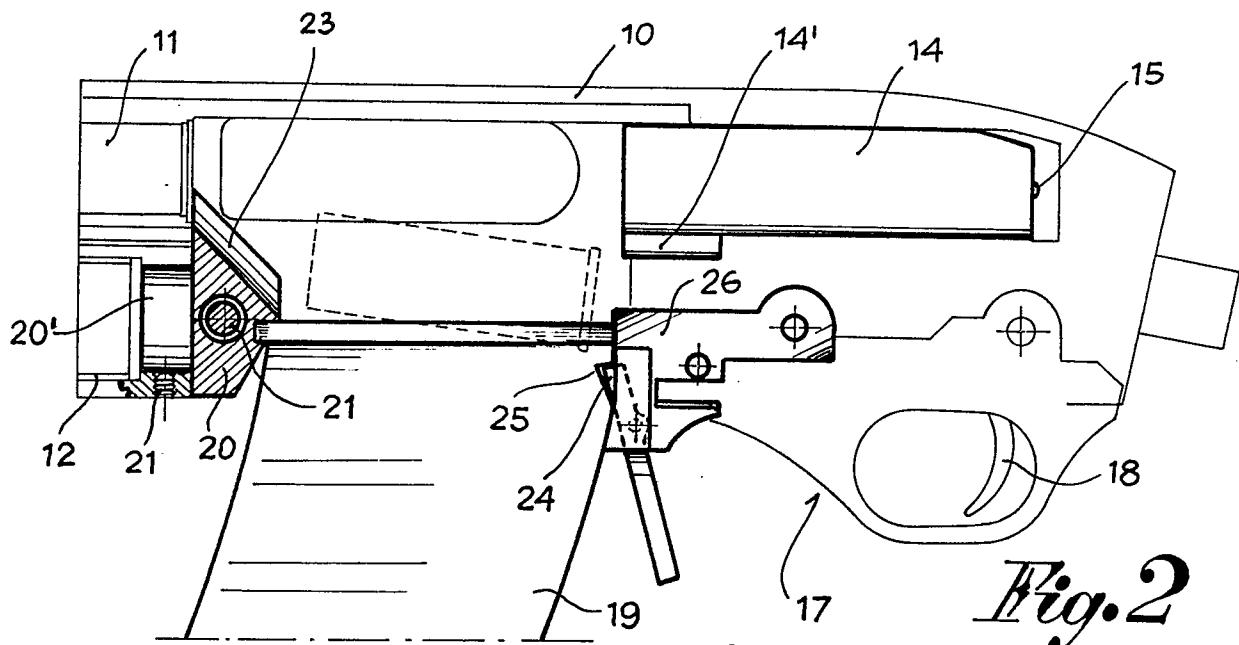


Fig. 4

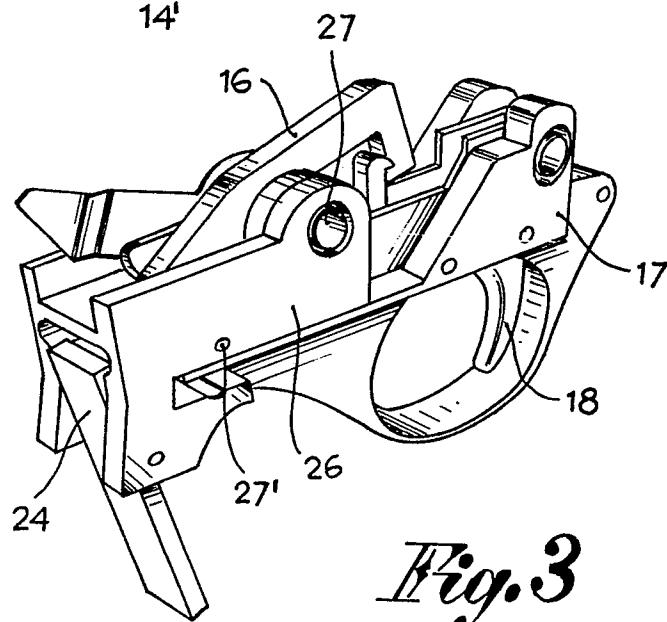


Fig. 3

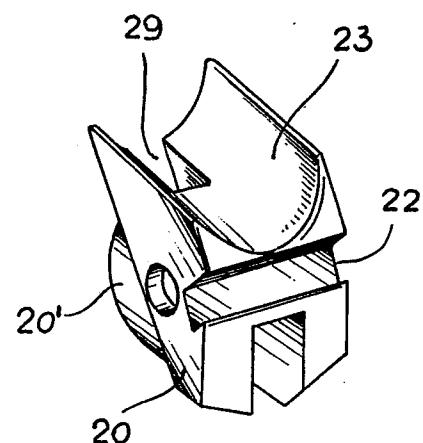


Fig. 5